



La Mission Risques Naturels (MRN) en France

CAHIERS SPÉCIAUX DE LA MRN
Triptyque de monographies sur trois institutions
de prévention analogues dans leurs pays respectifs :
Canada, France et Suisse



MISSION
RISQUES
NATURELS

Octobre 2019

Avertissement

Le présent document met en forme les constats et travaux à caractère technique réalisés au titre des activités d'études de la Mission des sociétés d'assurance pour la connaissance et la prévention de risques naturels (MRN), ici en collaboration éditoriale avec des institutions homologues de la MRN dans leurs pays respectifs. S'inscrivant dans l'objet même de l'association, qui est d'apporter une contribution en industrie aux politiques de prévention, il n'exprime cependant, à ce stade de la réflexion, aucune forme de recommandation, ni à l'égard des pouvoirs publics, ni à l'égard des sociétés d'assurance ou de toute autre partie prenante, et ce pour aucun des pays de la collection éditoriale.

Les contributions de chaque institution invitée dans cette collaboration éditoriale entre la MRN et ses homologues du Canada et de la Suisse, présentent le même caractère technique et les mêmes limitations de portée que celles indiquées ci-dessus pour la MRN.

Illustrations page de garde et page 3

©Auteur inconnu - Inondations Avignon, France, Bord de quai - *Source* : CYPRES

©Tony Duret - Inondations à Vergèze, France

©MRN - Inondations Seine, janvier 2018

©MRN - Inondations Barège, 18 juin 2013

©Auteur inconnu - Cyclone



Table des matières

| | |
|---|----|
| Éditorial | 5 |
| Introduction éditoriale | 6 |
| 1. Contexte national de la prévention & de l'assurance des risques naturels | 7 |
| a. Les risques naturels en France : Exposition et sinistralité récente | 7 |
| b. Répartition des conséquences dommageables par grandes catégories de garantie d'assurance | 8 |
| c. L'action publique de prévention des risques naturels | 8 |
| d. Le dispositif CatNat et son lien avec les politiques de prévention des risques | 9 |
| e. Le financement de l'action publique de prévention | 10 |
| f. L'assurance dans le système intégré de la gestion des risques naturels | 10 |
| <i>Encadré 1 : Principales caractéristiques de l'extension de couverture CatNat</i> | 9 |
| 2. Présentation de la Mission Risques Naturels | 10 |
| a. Vision | 11 |
| f. Gouvernance et financement | 11 |
| b. Missions et activités | 11 |
| <i>Encadré 2 : Le Conseil d'administration & l'équipe MRN</i> | 13 |
| 3. Projets & outils phares de la MRN | 14 |
| a. Contributions à l'amélioration de la cartographie de susceptibilité au phénomène de retrait gonflement des argiles (RGA) | 14 |
| b. La MRN et la recherche | 15 |
| c. Observation et analyse des aléas, des enjeux & de leur exposition et endommagement | 16 |
| d. Participation à la gouvernance de la prévention des risques naturels | 17 |
| e. Communication, information et sensibilisation à la culture du risque | 18 |
| <i>Encadré 3 : Productions MRN</i> | 17 |
| 4. Besoins et l'évolution de l'action des assureurs en matière de prévention des risques naturels en France | 19 |
| <i>Encadré 4 : Paroles d'expert - La prise en compte des aléas dans le bâti</i> | 20 |
| 5. Conclusion | 21 |
| Références & Acronymes | 22 |



Inondations Seine janvier 2018, Pont Alexandre, Paris-France, ©MRN

Nous sommes très heureux de vous présenter ce nouveau numéro de nos *Cahiers spéciaux*, consacré à une monographie de la Mission Risques Naturels (MNR), dont l'intitulé extensif « Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des Risques Naturels » traduit parfaitement son objet.

Destinée en premier lieu au lectorat des média de nos institutions respectives, ce document s'inscrit aussi dans une perspective plus large de partage de bonnes pratiques à l'international, qui comporte notamment les jalons suivants :

- Une session co-pilotée entre nos deux des trois institutions et des invités académiques, lors de la conférence internationale IDRIM 2019, à Nice, mi-octobre prochain, qui réunira plusieurs centaines de scientifiques et praticiens des 5 continents, autour d'un programme réunissant près de 250 communications et sessions, dont plusieurs autour des thématiques « assurance et économie du risque » (www.IDRIM2019.com), avec une session spéciale de présentation de cette initiative éditoriale commune aux trois institutions.
- La reproduction de la présente démarche de cahiers spéciaux sur chacune des trois institutions homologues chacune dans son pays que sont la MRN pour la France, la Fondation de prévention des Établissements Cantonaux d'Assurance pour la Suisse et l'Institute for Catastrophe Loss Reduction (ICLR) pour le Canada, avec parution simultanée des 3 cahiers dans le courant de l'automne 2019.

Pour en venir maintenant au fond de notre démarche, observons à grands traits toujours, ce qui rapproche et ce qui distingue nos institutions :

- Elles sont nées du même type d'initiateurs, les entreprises d'assurance et leurs instances professionnelles, à peu près à la même époque (début des années 2000) et avec sensiblement les mêmes missions :
 - innover pour accompagner l'offre de services d'assurance des catastrophes naturelles de conseils pratiques en connaissance et prévention des risques naturels,
 - contribuer ce faisant à l'amélioration de l'intelligence collaborative entre les parties prenantes de la prévention, publiques et privées, du local au global.
- Elles évoluent dans des contextes nationaux et de marché différents, induisant nécessairement certaines différences dans la gouvernance de nos institutions, qu'il est important de comprendre pour réussir à contextualiser l'action accomplie.

L'idée de l'exercice que nous avons souhaité mener en commun est donc de tenter d'utiliser le même prisme, pour porter un regard au plus près sur ce qui fait nos similitudes et différences, et qui peut expliquer les chemins préférentiels que nous avons chacun su emprunter, sous nos champs de contraintes respectifs, pour produire de l'innovation en connaissance et prévention des risques naturels.

Nous voyons en cette pratique une perspective réelle d'approfondissement de la coopération entre les institutions non concurrentes que nous sommes, agissant pour l'intérêt général des assurés dans nos pays respectifs. Cette perspective doit être de nature à nous aider dans l'identification et la résolution effective de « cross cutting issues » dont certaines sont déjà esquissées au fil de ce rapport et dans ses conclusions.

Nous vous en souhaitons une bonne découverte, en espérant que vous apprécierez, autant que nous, l'intérêt de ce jeu complexe de la comparaison entre pays, de la situation de l'assurance et la prévention des risques naturels. Sans prétendre à l'exhaustivité en la matière, ni porter aucun jugement de valeur sur les avantages respectifs d'une solution par rapport à l'autre, il nous est apparu intéressant de proposer ce regard croisé entre marchés sur le terrain d'intérêt général de la prévention qui est notre métier.

Nous vous invitons également à découvrir les deux autres parutions respectivement sur la Fondation de prévention et sur l'ICLR, mais avec le même prisme d'analyse.

Markus FELTSCHER
Président Fondation de prévention
des ECA

Paul KOVACS
Executive Director ICLR

Pierre LACOSTE
Président MRN

Introduction éditoriale

Ces cahiers sont consacrés à l'expérience de la Mission Risques Naturels, en tant qu'institution de prévention créée par la Fédération Française de l'Assurance (FFA) et ses entreprises d'assurance adhérentes. Ils sont le fruit d'une coopération éditoriale avec deux autres institutions de préventions, qui sont les analogues au Canada et en Suisse de la MRN.

Ils ont été l'objet d'une rédaction plurielle qu'il importe de préciser :

- L'éditorial et les conclusions, sont cosignés par les présidents de la Fondation de prévention des ECA, de l'ICLR, et de la MRN,
- Le cœur du document (chapitres 1 à 5) est de la rédaction exclusive de la MRN. Il a été composé à partir des rapports et publications récents de l'association.
- La gestion éditoriale et la mise en page générale sont réalisées par la MRN.

Nous souhaiterions aussi et surtout, pour terminer, remercier tous ceux d'entre nos collaborateurs respectifs qui se sont associés à cette démarche d'intelligence collaborative, à laquelle nous prédisons un bel avenir, en bilatérale comme aussi probablement en multilatérale entre tous les pays et marchés d'assurance intéressés à faire progresser la juste cause de la connaissance et la prévention des risques naturels.



Inondations Seine, janvier 2018 ©MRN

1. Contexte national de la prévention & de l'assurance des risques naturels

a. Les risques naturels en France : Exposition et sinistralité récente

Malgré une exposition et une vulnérabilité relativement faibles, une capacité à faire face relativement satisfaisante et une longue tradition de politiques publiques de gestion des risques, la France connaît toujours des catastrophes naturelles d'ampleur.

Durant son histoire récente, la France métropolitaine a fait l'expérience d'événements naturels dommageables significatifs : principalement des tempêtes, des inondations, des submersions marines, mais aussi les effets dévastateurs sur le bâti, d'épisodes répétés de sécheresse géotechnique (subsidence) ou encore des avalanches, des mouvements de terrain et même quelques tremblements de terre sans gravité excessive. Ses territoires et communautés d'Outre-Mer (dans les Caraïbes et l'Océan indien notamment), ajoutent au profil du pays une exposition significative aux cyclones, ainsi qu'à des séismes potentiellement plus intenses et des éruptions volcaniques.

Les tempêtes Lothar et Martin en 1999 ont causé plus d'une centaine de victimes et plus de 15 milliards d'euros de pertes économiques, dont 12 milliards de pertes assurées.

Plus récemment en 2010, avec l'événement Xynthia de fin février (tempête et submersion marine) et les inondations de type cévenol du Var en juin, le

pays a compté 80 victimes et 4 milliards d'euros de dommages économiques, dont 2,2 milliards d'euros de dommages assurés.

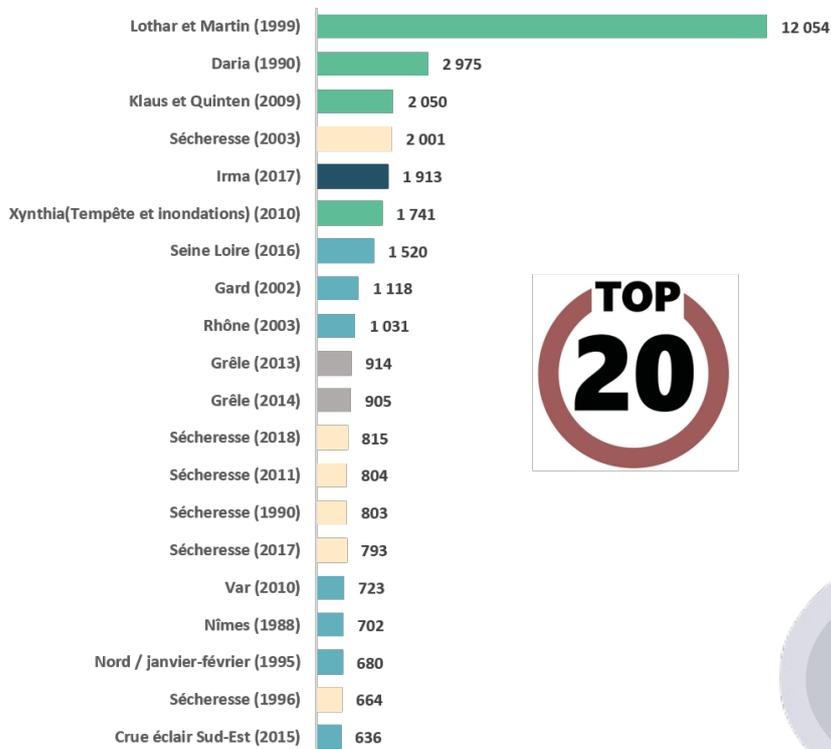
Plus récemment encore, le **cyclone Irma**, du 6 au 11 septembre 2017, a dévasté la Floride et le nord des Antilles. Deux collectivités d'outre-mer ont été impactées :

- Saint-Martin avec 90% de destruction sur l'île de 75 000 habitants et un lourd bilan humain (11 morts et 112 blessés),
- Saint-Barthélemy où, bien qu'aucune victime n'ait été déplorée, des dégâts identiques à ceux de Saint-Martin ont été recensés.

En dehors de ces événements exceptionnels et meurtriers, la société française a fait l'expérience dans toutes ses régions, d'un plus grand nombre d'événements d'importance relativement plus faible :

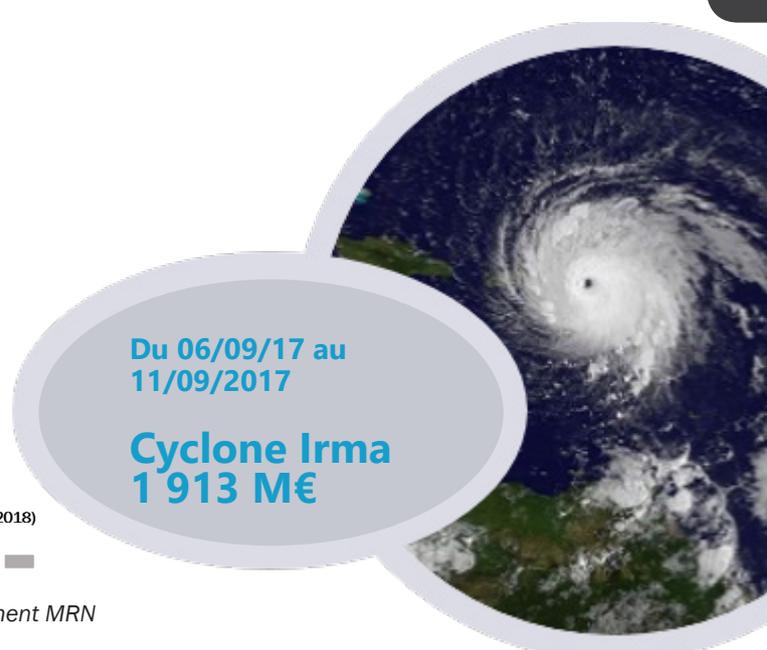
- Plusieurs dizaines à quelques centaines par an de petits événements (quelques millions d'euros de dommages cumulés),
- Quelques dizaines d'événements d'importance moyenne (quelques dizaines de millions d'euros d'impact économique).

Sur les 25 dernières années, les dommages économiques causés par les événements naturels en France et dans les territoires d'Outre-Mer représentent un total de près de 4 milliards d'euros en moyenne annuelle. Plus de la moitié, soit 2 milliards d'euros sont des dommages assurés, en raison d'un exceptionnel taux de pénétration des solutions et systèmes d'assurance, tant au niveau des particuliers, que des professionnels ou des collectivités.



Coûts en M€ constants (indice FFB, fin 2018)

Tempêtes ■ Inondation ■ Sécheresse ■ Ouragan ■ Grêle ■



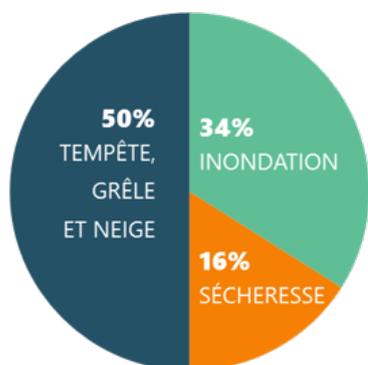
Classement des événements le plus coûteux, Source : Etude FFA, Traitement MRN

Contexte national de la prévention & de l'assurance des risques naturels

b. Répartition des conséquences dommageables par grandes catégories de garantie d'assurance

Le graphique ci-dessous indique le montant cumulé annuel des sinistres payés pour les deux catégories principales de l'assurance concernées par la couverture des conséquences dommageables des événements naturels :

- **Les garanties contractuelles « TGN »**, contre la tempête, la grêle et le poids de la neige sur les toitures,
- **La garantie « CatNat »**, pour la couverture des dommages causés par certaines catégories d'événements relevant de ce régime spécifique avec intervention de l'État, notamment en cas d'inondations d'intensité anormale, mais aussi de subsidence, avalanche, glissements de terrain, séismes, etc.



Répartition du cumul des indemnisations versées par les assureurs sur les 25 dernières années (1988-2013) par type de périls. Source : Étude Risques climatiques, FFA 2015

A noter qu'une part trop significative des dommages annuels reste due à l'accumulation d'événement de « faible intensité et haute fréquence », principalement des effets du vent et des inondations, qui pourraient être évités ou sensiblement réduits par des mesures sans regret, qu'il serait assez facile de prendre aux niveaux individuels et collectifs.

Il convient également de préciser qu'une partie des conséquences dommageables de catastrophes naturelles relèvent d'autres catégories d'assurances :

- **L'assurance incendie** pour les éventuelles conséquences dommageables sur le bâti des feux de forêts ou de la chute de la foudre par exemple.

- **Les assurances agricoles** pour les dommages causés à certains types de récoltes par les inondations principalement (multirisques climatiques récoltes) et aux forêts faisant l'objet d'une garantie d'assurance spécifique (feux de forêt, tempête...).

Une centaine d'entreprises d'assurance sont agréées pour effectuer des opérations d'assurances de dommages aux biens en France : ce sont ces mêmes entreprises qui proposent donc des garanties contre les événements climatiques (garantie TGN) ou contre les catastrophes naturelles. Parmi celles-ci se trouvent aussi une bonne part des entreprises d'assurance opérant en risque agricole, proposant les garanties spécifiques contre les risques climatiques, auxquelles il faut ajouter quelques entreprises d'assurance spécialisées.

c. L'action publique de prévention des risques naturels

Au niveau national, les actions sont coordonnées dans les instances de gouvernance concertée que sont :

- **Le Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Prévisibles (COPRNM)** qui est chargé d'émettre son avis sur les actions et politiques publiques qui concourent à la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens face aux catastrophes naturelles.
- **La Commission Mixte Inondations (CMI)**, qui a en charge le suivi et l'application de la Stratégie Nationale de Gestion du Risque Inondation (SNGRI) ainsi que la labellisation des Programmes d'Action pour la Prévention des Inondations (PAPI).

Des instances équivalentes existent au niveau territorial (départements pour le multirisque et bassins versants pour les inondations).

Le développement de politiques publiques de prévention a également été significatif notamment à travers la mise en œuvre d'instruments de politique publique comme : les Plans de Prévention des Risques naturels (PPRn), à l'échelle des communes exposées, et plus particulièrement dans le cas des inondations, les PAPI. Ces deux instruments sont les seuls qui soient liés aux conditions d'assurances.

QU'EST-CE QU'UN PPRN ?

Les Plans de Prévention des Risques Naturels structurent la mise en œuvre de la politique de gestion des risques naturels à l'échelle des grands territoires. Ces plans mis en place par l'État définissent :

- les zones exposées aux risques naturels ;
- les mesures de prévention et de protection à mettre en œuvre pour réduire les conséquences dommageables.

QU'EST-CE QU'UN PAPI ?

Outils portés par les collectivités territoriales et leurs groupements qui permettent de traduire localement les grandes orientations de la Directive européenne Inondation ([Directive 2007/60/CE](#)), qui a vocation à promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation afin de réduire leur conséquences dommageables, humaines, économiques et environnementales, sur les territoires.

Un programme PAPI se compose de 45 actions déclinées sur 7 axes thématiques.

En effet :

- La conformité d'un bien aux prescriptions du PPRn peut avoir une influence sur l'éligibilité à la garantie CatNat du bien,
- L'accès au subventionnement d'actions de préventions prescrites par un PPRn et/ou programmées dans le cadre d'un PAPI, pour un bien ou un territoire, peut être subordonné à l'existence d'une garantie d'assurance sur le bien concerné.

Afin notamment, de mesurer l'effet du déploiement de ces instruments de politique publique de prévention sur la stabilisation ou la diminution du montant des dommages, l'État, les assureurs à travers la MRN et CCR, le réassureur public du système CatNat, se sont réunis au sein d'une plateforme commune : l'Observatoire national des Risques Naturels (www.onrn.fr) qui fait fonction d'outil national de gestion de l'information et de la connaissance pour la réduction des risques de catastrophes. Son objet, entre autres, est de construire et maintenir des indicateurs, pour suivre l'influence des politiques publiques de prévention sur la réduction des conséquences dommageables des risques de catastrophes, et ainsi d'apporter une aide à la décision aux politiques nationales, territoriales et locales.

d. Le dispositif CatNat et son lien avec les politiques de prévention

Le dispositif CatNat est apparu en 1982, avec les déterminants suivants :

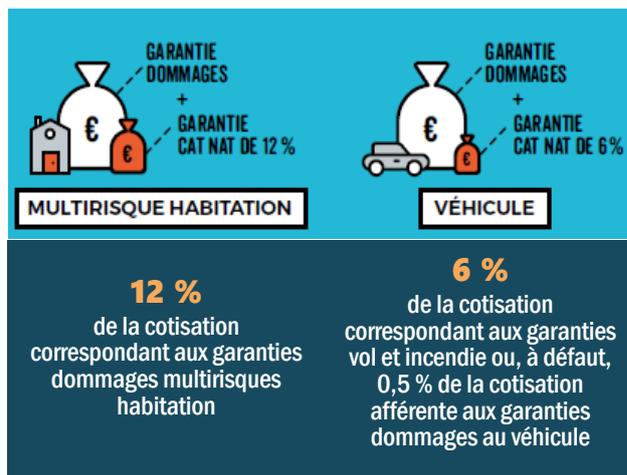
- Dommages significatifs consécutifs aux inondations de l'hiver 1981-1982, au début d'une crise économique (premier choc pétrolier).
- Contraintes budgétaires amenant à considérer l'assurance comme un instrument économique alternative à l'État providence, pour organiser le financement d'une partie des dommages.
- Adoption d'un schéma de partenariat public-privé, faisant référence à un principe constitutionnel de solidarité face aux calamités nationales, comme justification pour l'introduction dans la loi d'une extension de couverture obligatoire aux garanties incendie de tout contrat d'assurance dommage, avec deux avantages fondamentaux :
 - Eviter l'anti-sélection, qui demeure une difficulté en assurance de marché pour mettre en place une garantie contre des aléas à forte dépendance spatiale (comme l'inondation notamment),
 - Prévoir que l'État intervient comme réassureur de dernier ressort, eu égard aux limites de capacité à cette époque des marchés privés d'assurance et de réassurance face à des événements de très faible probabilité et très fort impact, comme une crue centennale de la Seine ou un séisme sur la côte d'Azur.

Principales caractéristiques de l'extension de couverture CatNat introduite en 1982

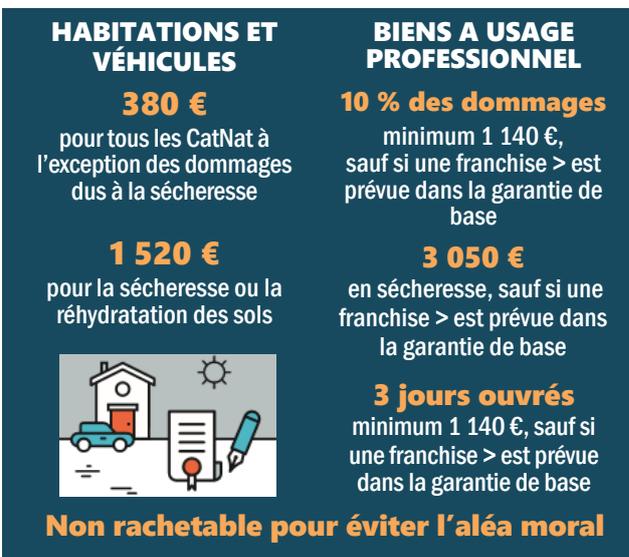
L'État intervient comme réassureur de dernier ressort à travers un programme de réassurance proposé par CCR (réassureur dont l'État est le seul actionnaire) mais les assureurs directs sont libres de se réassurer sur le marché privé de la réassurance, sans garantie de l'État :

- les assureurs directs prennent une part limitée du risque et peuvent, de ce fait, constituer des provisions d'égalisation, tout comme CCR et les autres réassureurs impliqués,
- les conditions de l'extension de garantie sont fixées par la loi.

TAUX DE PRIME

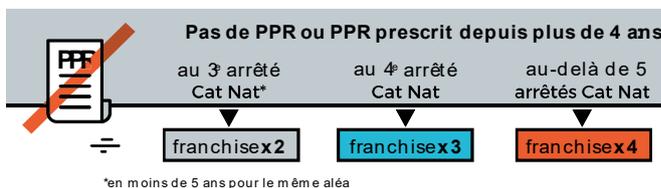


FRANCHISE



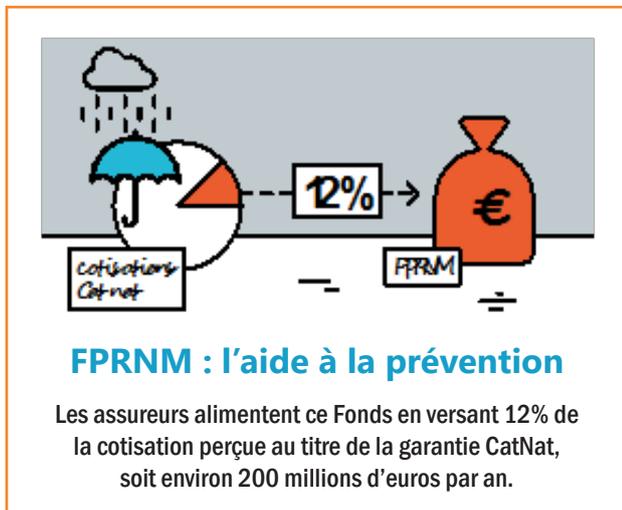
L'administration est en charge de :

- reconnaître au cas par cas l'état de catastrophe naturelle, pour les communes ayant été affectées par un événement d'intensité anormale,
- développer à l'échelon des communes les outils de politique publique de réduction des catastrophes qui ont pour objectif de réduire la vulnérabilité des enjeux, notamment les PPRn, de manière à éviter un éventuel risque d'augmentation des franchises :



e. Le financement de l'action publique de prévention des risques

Une évolution majeure de la politique nationale de financement public d'actions de réduction des risques de catastrophe est intervenue en 1995, avec la création d'un fonds dédié, le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) dit Fonds Barnier.



Au départ, l'éligibilité à ce fonds était limitée à des situations où le bâti assuré était exposé à une menace imminente pour la vie, en cas d'arrêt de péril prononcé par le préfet.

Par la suite, l'éligibilité à ce fonds a été progressivement étendue pour subventionner, en partie, une large gamme d'actions telles que :

- les études de PPR,
- les diagnostics et travaux des particuliers et petites entreprises prescrits par le PPR,
- des mesures structurelles et non structurelles des PAPI.

Aujourd'hui, les ressources publiques allouées aux actions de prévention des risques naturels (surtout inondation) proviennent pour moitié du FPRNM et pour moitié des acteurs locaux (porteurs de projets et autres collectivités territoriales associées).

f. L'assurance dans le système intégré de gestion des risques naturels

En France, les trois composantes principales du système intégré de gestion des risques naturels et impliquant les assureurs comprennent donc :

- 1. Le régime d'assurance des catastrophes naturelles**, géré par les entreprises d'assurance en partenariat avec l'État. Ce dispositif de transfert de risque a été couplé dès l'origine à des politiques publiques de réduction des risques de catastrophes, agissant en partie comme des sortes de « prérequis » à l'assurabilité.
- 2. Le FPRNM**, collecté par les entreprises d'assurance. Il finance par voie de subvention, des actions de prévention à titre individuel ou collectif. Les sociétés d'assurance, à travers leur fédération (FFA), sont impliquées dans la gestion de ce fonds, et sont aussi associées, à travers la CMI, aux décisions de gouvernance concertée sur l'allocation de ressources en provenance de ce fonds.
- 3. L'ONRN** en tant que plateforme de gestion de l'information et de la connaissance, où certaines données de sinistralité à granularité communale sont mises en commun avec d'autres indicateurs d'exposition, de risque et d'actions de prévention.

Tout cela contribue à améliorer le processus de décision dans les forums de gouvernance concertée déjà cités.



Observatoire National des Risques Naturels (ONRN)



2. La Mission Risques Naturels

Les inondations et tempêtes de l'année 1999 ont été précurseurs d'une réaction collective, avec notamment la création par la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA) et le Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurance (GEMA), en 2000, de la Mission des Risques Naturels (MRN), venant compléter le dispositif préexistant d'acteurs nationaux investis dans la gestion et la prévention des risques de catastrophes. A effet de juillet 2016, la Fédération Française de l'Assurance (FFA) a pris la suite de la FFSA et du GEMA.

La MRN est une structure de sept collaborateurs avec une approche transversale et pluridisciplinaires (géographie, statistiques, data science, information & communication...). Son équipe se compose notamment de plusieurs post doctorants, mais aussi d'un praticien de l'assurance expérimenté dans le traitement technique et assurantiel des pathologies de la construction, qu'elles relèvent de l'assurance construction ou de l'assurance de dommages aux biens. Elle interagit avec différentes parties prenantes de la gestion des risques naturels dans les trois domaines d'activité détaillés ci-après.

a. Vision

Comme l'illustre sa dénomination complète, « Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des Risques Naturels », la MRN vise, pour le compte de la profession de l'assurance, à contribuer à une meilleure connaissance des risques naturels et à apporter une contribution technique aux politiques de prévention.

Cet apport technique de la MRN à pour objectif, *in fine*, de permettre une diminution des dommages, notamment par une réduction de la vulnérabilité des enjeux assurés.

b. Gouvernance et financement

La nature de la MRN présente une particularité intéressante : elle a la réactivité et la polyvalence d'une petite équipe, tout en reposant sur un GIE de moyens important, la « Gestion Professionnelle des Services de l'Assurance » (GPSA).

La MRN peut aussi s'appuyer sur le soutien de la FFA et des sociétés d'assurances. C'est une structure active qui possède un large spectre de compétences. Son réseau et ses moyens lui permettent de mener une activité emblématique en Europe, et pionnière en France.

L'ensemble des sociétés adhérentes de la FFA, qui opèrent sur le marché français en branche dommages

aux biens des particuliers et des professionnels, sont associées au financement du programme d'activités de la MRN, selon un budget annuel voté d'un commun accord entre les membres de l'association.

Cela représente une centaine d'entreprises d'assurance qui totalisent plus de 95% du marché.

La gouvernance de l'association est assurée par un conseil d'administration qui est constitué de représentants des grands groupes d'assurance en France. Celui-ci est composé de :

- trois représentants de la FFA, ayant voix délibérative,
- trois représentants des sociétés d'assurances désignés par la FFA, ayant voix consultative,
- d'administrateur(s) indépendant(s), désigné(s) par la FFA, ayant voix consultative.

Le Conseil d'administration élit dans son sein un Bureau, composé du Président du conseil d'administration, du Vice-Président et des deux membres ayant voix délibérative. Le Bureau prépare et exécute les décisions du Conseil d'Administration.

La participation de membres aux travaux se fait notamment à travers :

- le Conseil d'administration et ses groupes ad hoc,
- le réseau FFA-MRN des coordinateurs risques naturels, détaillé en page 17 de ce document,
- des communautés d'utilisateurs de certains des services mis à disposition.

Le Conseil d'administration de la MRN

Membres de droit au titre de la représentation de la FFA

José BARDAJI

Directeur des Études Économiques et des Statistiques FFA

Christophe DELCAMP

Directeur Adjoint FFA DADR

Anne-Sophie ROUSSEL-TRUFFY

Responsable risque habitation & Outre-mer FFA DADR

Membres représentant des sociétés d'assurances adhérentes de la FFA

Pierre LACOSTE

GROUPAMA, **Président de la MRN**

Jean-Louis CHARLUTEAU

GENERALI France, **Vice-président de la MRN**

Bernard BAILLEUL

ALLIANZ France

Isabelle BRAUD

MAIF

Olivier DOUARD

SGAM BTP Assurances

Charles DUMARTINET

GMF

Xavier GUEGUEN

COVEA

Audrey MAHUIZIER

PACIFICA

Floréal SANCHEZ

MACIF

Christine SINIBARDY

AXA France

L'équipe MRN

Roland NUSSBAUM

Directeur

Sarah GERIN-CHASSANG

Directrice adjointe

Éric PETITPAS

Conseiller

Lidia GABOR

Chargée de mission
Communication, Information
& Partenariat

Lilian PUGNET

Ingénieur études & projets

Antoine HERANVAL

Ingénieur d'études
Doctorant,

Lucas TEITGEN

Ingénieur de projets
« Géo services »

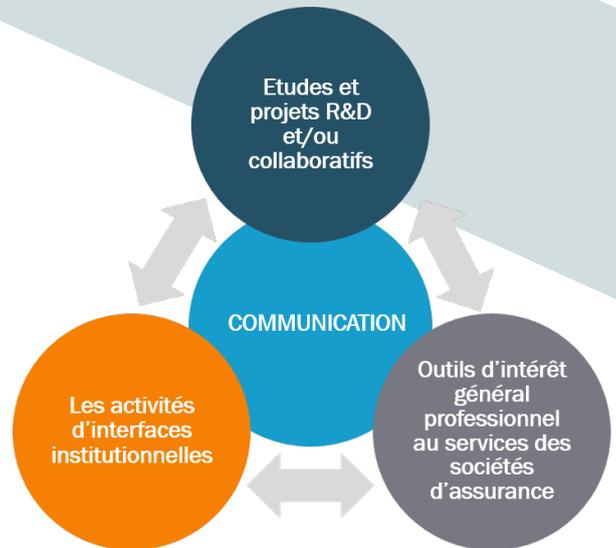
c. Missions & activités :

Les activités de la MRN, portées par la profession de l'assurance française et menées en collaboration avec l'action publique, nationale et territoriale de la gestion des risques naturels, se structurent notamment autour de trois missions suivantes :

Missions d'interfaces techniques et institutionnelles :

La MRN constitue l'interface technique entre la profession de l'assurance et les différentes parties prenantes de la gestion des risques naturels (pouvoirs publics nationaux et territoriaux, associations thématiques, organisations internationales, enseignement et recherche) :

- Elle contribue aux débats pour la co-construction de la politique de gestion des risques naturels pour une meilleure prévention, à travers sa participation active :
 - aux différentes instances de gouvernance nationales (COPRNM, CMI, ONRN, etc.),
 - aux instances et réunions d'information territoriales, en s'appuyant sur un réseau FFA-MRN des Coordinateurs risques naturels (CRN) ;
 - au Conseil de gestion et groupes de travail de l'ONRN.
- Elle appuie les services de l'État, les collectivités et leurs groupements dans le cadre de partenariats, pour leurs projets d'études ainsi que leurs actions de sensibilisation à la prévention ;
- Elle contribue aux réflexions de différentes associations et réseaux de recherche gravitant autour de la thématique de la gestion des risques naturels, par le biais de sa participation à des colloques et événements ;
- Elle effectue une veille sur les pratiques étrangères et témoigne, dans les instances internationales, de l'expérience française ;
- Elle publie une lettre d'information et produit des documents de sensibilisation à la prévention.



Outils d'intérêt général professionnel au service des sociétés d'assurances :

L'association offre un environnement favorable à la définition, au développement et à l'utilisation d'outils innovants qu'elle met à disposition des sociétés d'assurance :

- L'outil SIG MRN, d'analyse de l'exposition des biens aux risques naturels (cf. page 16).
- La Base de Données des Sinistres liés aux événements CatNat et climatiques (BD SILECC) (cf. page 16).

Études et projets R&D professionnels et/ou collaboratifs :

Le lien particulier qu'entretient la MRN avec des laboratoires de recherche et ses partenaires favorise l'émergence d'études et projets tels que :

- Le projet CAT CLIM DATA d'étude de la sinistralité via une analyse de l'endommagement du bâti et de ses composantes suite à des événements naturels en France (Exemple : Rapports MRN Seine-Loire 2016).
- Des études collaboratives conduites avec des représentants de l'État et leurs opérateurs notamment pour l'amélioration de la connaissance :
 - du phénomène de retrait de gonflement des argiles en lien avec le BRGM (cf.p. 14) ;
 - du risque inondation par ruissellement en lien avec le CEREMA.
- Certaines études pour la profession :
 - Panorama des aléas naturels et de la prévention en outre-mer ;
 - Contribution au chantier de modernisation du régime CatNat dans un souci de responsabiliser davantage l'ensemble des acteurs de la gestion des risques naturels et de garantir une meilleure lisibilité du régime ;
 - Études techniques « au fil de l'eau » suite à des événements majeurs (Exemple : Irma-Maria).



- ▶ Critères de reconnaissance CatNat
- ▶ Bilan CatNat et prévention
- ▶ Études par événement Cat Clim
- ▶ Synthèses par péril
- ▶ Bases de données

ÉVOLUTIONS DU CRITÈRE DE RECONNAISSANCE CAT/NAUT «SÉCHESSE»

Toutes les actualités de l'espace professionnel

Le SIG MRN

Études au fil de l'eau

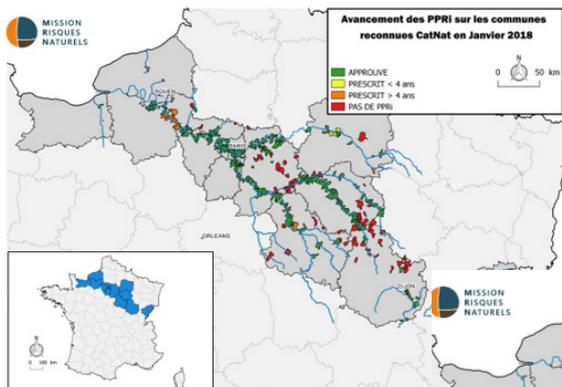
Groupes de travail

ESPACE gouvernance réservé aux membres du CA

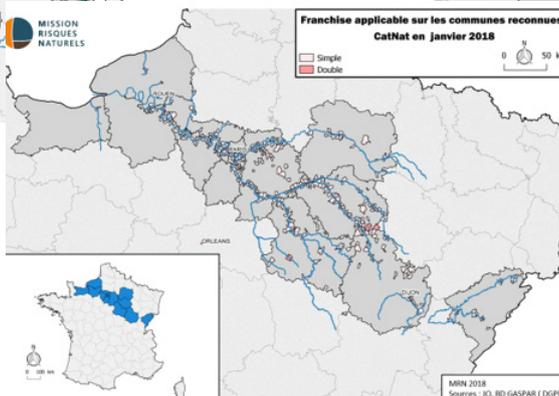
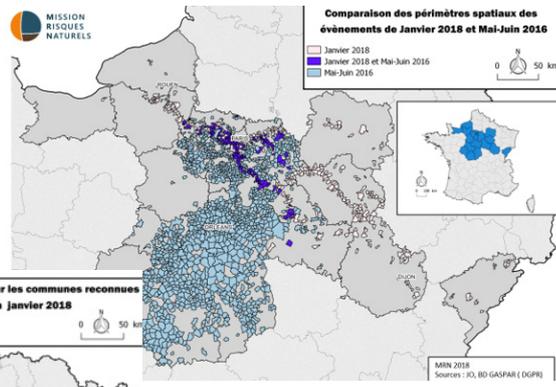
Outils

Les études au fil de l'eau

- **Description de l'événement**
 - Étendue spatio-temporelle
 - Liens vers des sites spécialisés (Keraunos, Météo France, etc.)
- **Situation Plan de Prévention des Risques**
 - Couverture par communes sinistrées
 - Liens vers les documents réglementaires (zonage, prescriptions, etc.)
- **Situation CatNat**
 - Historique par périls, bilan sur les 5 dernières années
- **Franchises applicables par périls et par communes**

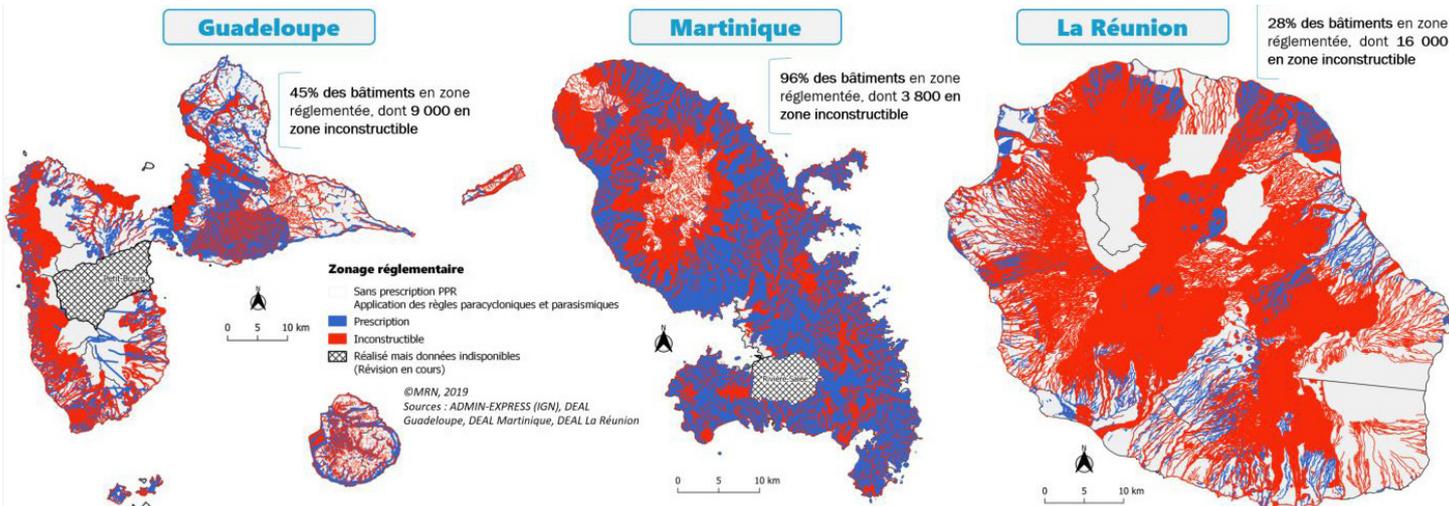


Sur les 430 premières communes reconnues CatNat pour l'événement de janvier 2018, 139 l'avaient déjà été pour les inondations des bassins Seine moyenne et Loire de mai-juin 2016.



Systématisation du suivi des événements majeurs : exemple du suivi des inondations Seine-Marne de janvier 2018

Événement de mai-juin 2016 estimé à 1,1 Md€ pour le marché (1,4 Md€ en incluant les récoltes non engrangées). Événement 2018 représenterait entre 150 et 200 M€ (Source FFA)



Panorama des aléas naturels et de la prévention en outre-mer

3. Projets et outils phares de la MRN

a. Contributions à l'amélioration de la cartographie de susceptibilité au phénomène de retrait gonflement des argiles (RGA)

L'article 68, de la loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) publiée au journal officiel du 24 novembre 2018, met en place un dispositif permettant de favoriser la prévention pour les maisons individuelles construites dans les zones dont l'exposition au phénomène retrait-gonflement des argiles (RGA) est identifiée comme moyenne ou forte (cf. [décret en Conseil d'État](#)).

Cette nouvelle réglementation a nécessité un travail important de mise à jour de la carte d'exposition des formations argileuses au phénomène RGA. Ce travail porté par la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) du Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) a été réalisé par le BRGM avec l'appui de la MRN et a abouti à la production d'une nouvelle cartographie (cf. ci-dessous).

Margaret HERBAUX

Chargée de mission mouvements de terrain, DGPR/MTES

A quoi va servir cette nouvelle réglementation ?

Elle doit permettre de s'assurer que les règles de l'art seront bien appliquées pour les constructions de maisons individuelles dans les zones exposées au phénomène RGA et préciser, pour cela, le rôle de chacun (vendeur de terrain, maître d'ouvrage et constructeur).

Elle oblige notamment le vendeur d'un terrain non bâti constructible à fournir une étude géotechnique préalable à l'acquéreur. Les constructeurs sont quant à eux, tenus soit de suivre les recommandations définies par une étude de conception, soit de respecter les techniques de construction définies par voies réglementaires.

La carte des zones exposées soumise à cette nouvelle réglementation sera disponible sur Géorisques : <http://www.georisques.gouv.fr/>. Sur le site internet, il sera possible de zoomer et de déterminer précisément les terrains situés dans les zones exposées.

Sébastien GOURDIER

Ingénieur géotechnicien, Unité Risques Instabilités Gravitaires et érosion des versants et des sols, Direction Risques et Prévention, BRGM – Service Géologique National

Comment a été mise à jour la carte d'exposition ?

Cette nouvelle carte d'exposition réglementaire s'appuie sur la carte de susceptibilité au phénomène RGA, qui avait été établie lors du programme de cartographie départementale de cet aléa, entre 2001 et 2010, pour toute la Métropole. Les contours des formations argileuses reprennent ceux de la carte géologique de la France à l'échelle 1 / 50 000^{ème} levée par le BRGM depuis 60 ans.

La susceptibilité d'une formation géologique au phénomène RGA reflète l'intensité potentielle des mouvements du sol en cas de sécheresse. Elle est déterminée à partir de trois critères propres à la qualité du sous-sol :

- **le critère lithologique**, qui juge de la prépondérance du terme argileux dans la formation, de l'épaisseur et de la continuité de la couche ;
- **le critère géotechnique**, qui qualifie le comportement mécanique de la couche argileuse, c'est-à-dire son aptitude à tasser ou gonfler ;
- **le critère minéralogique**, qui indique la présence et la proportion des minéraux argileux les plus sensibles au phénomène.

Pourquoi était-il nécessaire de mettre à jour la carte d'exposition au RGA ?

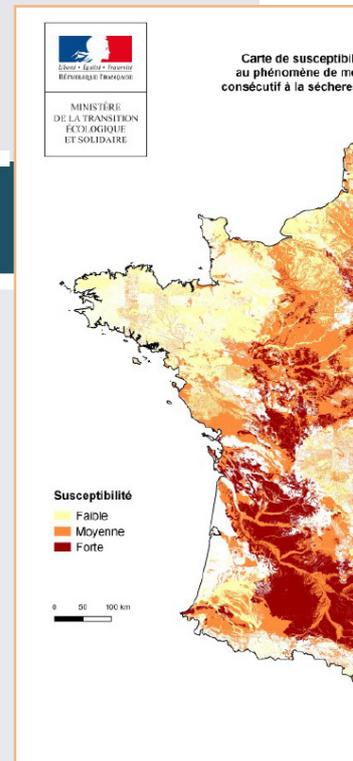
La carte d'aléa RGA, réalisée par le BRGM, est assez ancienne (2010). Il était important de la mettre à jour au regard de l'évolution des connaissances en la matière. Par ailleurs, une analyse réalisée par la MRN, publiée en décembre 2018, montre que seule 48 % de la sinistralité observée ces dernières années se situe dans des zones d'aléa moyen et fort. Au vu de ces éléments et dans le cadre des travaux menés par la DGPR, un travail d'actualisation de la carte a été demandé au BRGM, auquel la MRN a été associée.

Après mise à jour, le taux de couverture du territoire concerné par une exposition moyenne ou forte au RGA est de 48 % et permet de couvrir 93 % de la sinistralité.

Quel est l'intérêt de mobiliser la donnée sinistralité ?

La survenue des mouvements des sols dépend de facteurs indépendants de leur qualité, tels que les conditions météorologiques ou l'environnement du bâti impacté. Pour passer de la susceptibilité à l'exposition, il faut tenir compte de ces facteurs déclenchants. A l'échelle nationale, c'est la sinistralité et l'évolution de sa connaissance, à partir des données collectées par la MRN, qui permettent de les appréhender.

La sinistralité enregistrée par la MRN est le reflet de la réalité des dégâts causés par le phénomène RGA. La densité de sinistres en zones urbanisées, associée à la susceptibilité, a permis de qualifier l'exposition des formations argileuses. Le niveau d'exposition déterminé sur les zones urbanisées actuelles a été généralisé à l'ensemble de la formation argileuse concernée, afin d'anticiper l'urbanisation à venir et ainsi prévenir la sinistralité future.



b. La MRN et la recherche

Avec cinq thèses CIFRE réalisées ou en cours de réalisation, la MRN cherche invariablement à répondre aux questionnements et aux besoins de la profession, mais aussi à promouvoir auprès de l'ensemble de ses partenaires le rôle des assureurs dans la prévention des risques naturels.



Jérôme CHEMITTE

L'information géographique au service de l'assurance des risques naturels

2008

Les événements naturels constituent une des principales menaces externes pour la solvabilité des sociétés d'assurance dommages. D'un point de vue technique, ces phénomènes questionnent les capacités d'identification, d'évaluation et de maîtrise des risques de la chaîne de l'assurance. La thèse s'est placée dans une problématique de gestion des connaissances, en contribuant à développer un outil de marché reposant sur les technologies de l'information géographique.



Sarah GERIN-CHASSANG

L'évaluation des PPR dans le contexte de l'assurance des catastrophes naturelles

2011

Les relations particulières qui existent entre «assurance» et «prévention» des catastrophes naturelles ont amené les assureurs à s'interroger sur les dispositifs de prévention et en particulier les PPRn, sur les moyens permettant de les évaluer, ainsi que sur les possibilités de prise en compte des résultats d'une telle évaluation. Cette thèse présente une démarche évaluative mise en œuvre dans le contexte de l'assurance des catastrophes naturelles et s'interroge sur sa contribution au changement de l'action publique de prévention.



David BOURGUIGNON

Reconstitution de la sinistralité des événements d'inondation du passé récent

2014

Dans le secteur de l'assurance, le projet de réforme du système d'indemnisation des catastrophes naturelles (CatNat) et les nouvelles exigences européennes en termes de solvabilité obligent les compagnies à changer leur manière d'appréhender les risques. L'objectif de cette recherche est donc de reconstituer des événements d'un passé récent, en confrontant les données de dommages observés et les expertises d'acteurs locaux, quant aux conséquences de ces événements sur leur territoire.



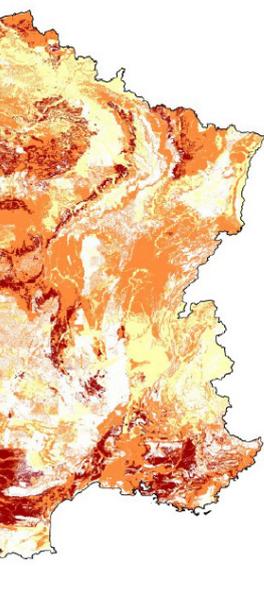
Flora GUILLER

Une mesure de la vulnérabilité collective aux inondations à partir des PAPI

2017

Depuis les années 70, la vulnérabilité est devenue un concept clef dans la compréhension et la gestion des risques naturels, et notamment des inondations. Cette thèse s'est intéressée à la possibilité d'évaluer la vulnérabilité sur les territoires, en interrogeant les capacités d'action des sociétés au regard de données assurantielles de sinistralité. A cette fin, les PAPI ont été identifiés comme un dispositif de politique publique d'intérêt, en ce qu'ils mobilisent l'ensemble des mesures de prévention des inondations à l'échelle du bassin versant.

Présence des formations argileuses
mouvement de terrain différentiel
sècheresse et à la réhydratation des sols



Carte de susceptibilité des formations argileuses au phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols

« Application de méthodes d'apprentissage statistiques aux données d'expertise d'assurance »

Nouvelle thèse



La thèse intitulée « Application de méthodes d'apprentissage statistiques aux données d'expertise d'assurance » s'inscrit dans la continuité des études exploratoires de la sinistralité CatClim sur le bâti (cf. Lettres MRN n°28, n°27, et n°25). Elle se base sur l'analyse de rapports d'expertise, et fait intervenir plusieurs domaines d'études en mathématiques, tel que des méthodes d'apprentissage statistique ou l'évaluation des événements extrêmes.

L'un des objectifs de cette thèse est de mieux connaître les dommages occasionnés par des événements naturels et d'améliorer la connaissance de la nature et du coût de l'endommagement à l'échelle fine du bâti. Elle vise également à identifier des pistes d'amélioration de la résilience du bâti (*Build Back Better*) et des leviers d'actions professionnelles possibles visant à réduire le coût économique d'un événement climatique.

Cette thèse est dirigée par Olivier Lopez, directeur de l'ISUP et professeur de mathématiques appliquées, affilié au Laboratoire de Probabilités, Statistique et Modélisation (LPSM) à Sorbonne Université. Il sera accompagné de Maud Thomas maître de conférences au LPSM.

Antoine HERANVAL a rejoint l'équipe MRN en mars 2018 dans le cadre de son stage de fin d'études d'ingénieur à l'École Nationale supérieure des Mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom. Désormais doctorant à la MRN, il s'est engagé dans un projet de thèse CIFRE validé par l'ANRT en avril 2019.

c. Observation et analyse des aléas, des enjeux, & de leur exposition et endommagement

Collecte, consolidation et analyse d'informations sur la sinistralité des biens assurés

Les acteurs de l'assurance disposent de deux types de données :

- les données générales de sinistralité renseignant sur le lieu, la nature du risque, le montant versé ;
- les données fines d'endommagement par composantes du bâti alimentées par les rapports d'expertise.

Au travers de la MRN, les sociétés d'assurance peuvent collectivement collecter et capitaliser leurs données de sinistralité dans le cadre de la BD SILECC. Cette dernière permet de mesurer les enjeux et de contribuer de manière objective/constructive aux débats, tant sur les réglementations, que sur les règles de l'art de la construction et de l'aménagement de territoires, ou encore sur la conception de bâtiments plus résilients.

La mise en place d'un observatoire du coût de l'endommagement du bâti et du coût de la réparation post événements CatNat ou Climatiques



L'analyse détaillée de la sinistralité grâce aux données d'expertise d'assurance est au cœur du projet MRN CatClimData qui démontre les possibilités qu'offre la mobilisation des données d'assurance pour caractériser des profils de sinistralité et mieux cerner les éléments du bâti les plus vulnérables.

Cette analyse a trois objectifs :

- chiffrer les conséquences dommageables des risques naturels grâce aux données de l'assurance,
- améliorer la connaissance sur la nature et le coût de l'endommagement à l'échelle fine du bâti,
- identifier des pistes d'amélioration et des leviers d'actions possibles destinés à réduire les effets des événements naturels sur les biens assurés.

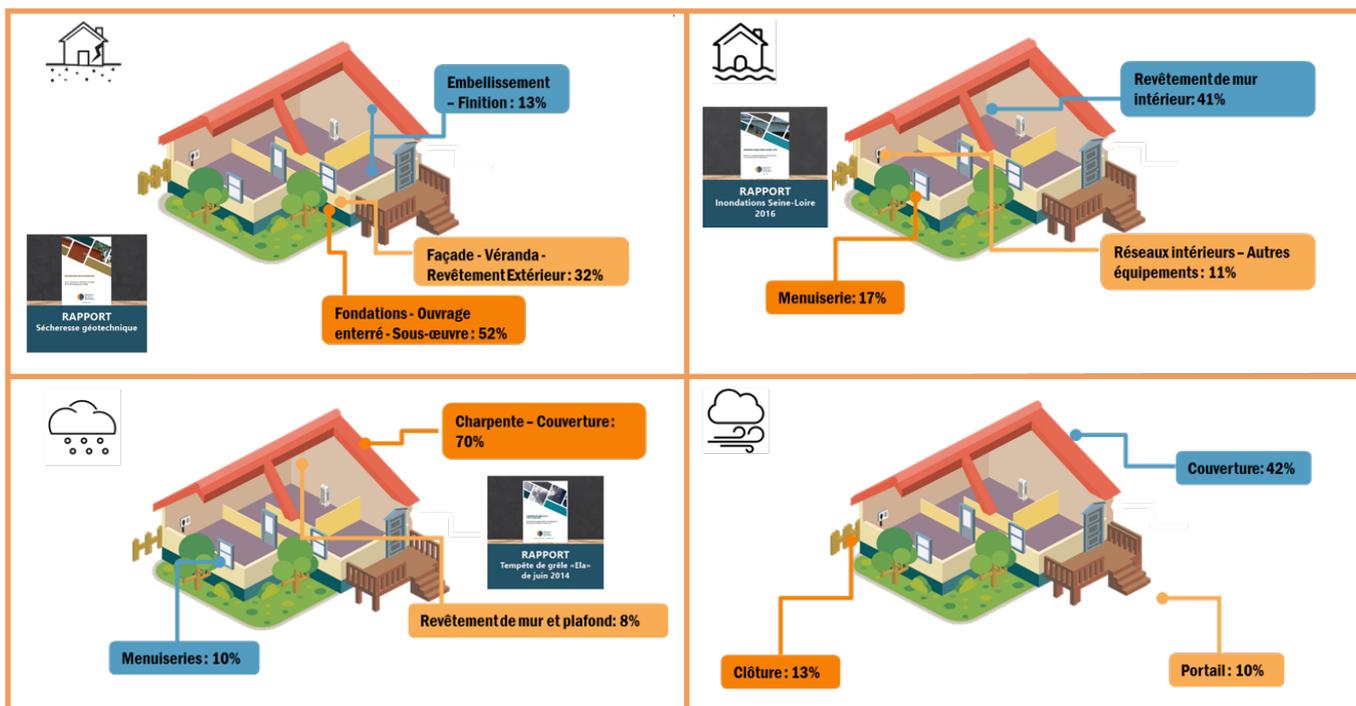
L'outil SIG MRN, au service de la prévention

Pour informer et sensibiliser leurs assurés, les sociétés d'assurance ont besoin de réunir les données publiques relatives aux risques naturels. A cet effet, la MRN a développé une plateforme extranet de géo-services : le SIG MRN. Cet outil, régulièrement mis à jour et alimenté en données nouvelles, permet de géolocaliser les biens assurés.



Il permet également d'éditer un rapport qui fait la synthèse des informations disponibles sur l'état des risques et des dispositifs de prévention collective concernant le site étudié (niveaux d'exposition à l'aléa, état d'avancement des procédures de prévention, etc.).

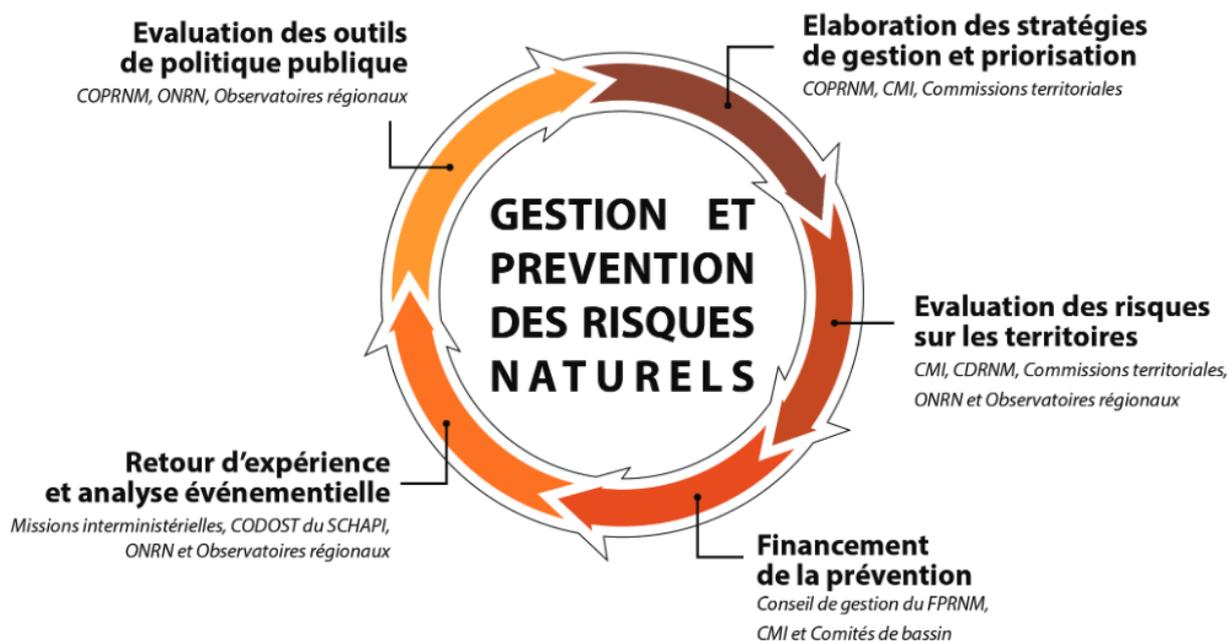
La MRN réalise ainsi pour la profession **une activité de veille et d'expertise géomatique** sur les données publiques d'aléas et d'enjeux. Son expertise apporte aux parties prenantes un regard critique sur leur exhaustivité, leur accessibilité et, dans une certaine mesure, leur qualité.



Contribution à la charge totale des trois composantes du bâti les plus sinistrées par type d'aléa, Source et traitement MRN

d. Participation à la gouvernance de la prévention des risques naturels :

Avec la MRN, la profession de l'assurance participe aux étapes clés de la gestion des risques naturels en France, à travers son implication dans les différentes instances nationales et territoriales mises en place par l'État pour la gouvernance concertée de la prévention.



Fidèle à l'une de ses missions historiques d'interfaces institutionnelles, la MRN a travaillé, en lien étroit avec la FFA, au renforcement de la représentation de la profession de l'assurance sur les territoires, pour répondre aux problématiques et aux besoins locaux.

Un réseau unique de Coordinateurs Risques Naturels (CRN) a ainsi vu le jour suite au rapprochement de deux réseaux :

- des Coordinateurs catastrophes naturelles de la FFA,
- des Correspondants prévention de la MRN (cf. [Lettre MRN n° 21](#)).

Les CRN sont des représentants volontaires des sociétés d'assurance adhérentes à la FFA. Véritables ambassadeurs et interlocuteurs privilégiés auprès des pouvoirs publics, des services déconcentrés de l'État, voire des collectivités territoriales, ils assument deux missions distinctes :

- **missions de prévention** (anciennement assumées par les correspondants prévention MRN),
- **missions de gestion de crise** (anciennement assumées par les coordinateurs catastrophes naturelles de la FFA).

La mission de prévention découle de l'article 44 de la Loi du 30 juillet 2003* qui a institué dans chaque département une Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM). Présidée par le Préfet, cette commission est composée de représentants de la société civile, dont un représentant de la profession des assurances. Cette mission est animée par la MRN.

Dans le cadre de leur mission prévention, les CRN sont donc amenés à participer, notamment :

- aux CDRNM, qui décident des actions à mener en priorité sur leur territoire,
- aux réunions d'information sur le système d'assurance des catastrophes naturelles et le lien entre assurance et prévention,
- aux Comités de bassin qui identifient les Territoires à Risque inondation Important (TRI) et définissent les Plans de gestion des risques inondations (PGRI).

La mission de gestion de crise, animée par la FFA, s'exerce dans le cadre de son dispositif de gestion de crise. Les CRN interviennent lors de la survenance d'une catastrophe naturelle ou d'un événement naturel majeur en liaison et en complément du réseau CDIA de la FFA (Centre de Documentation et d'Information de l'Assurance).

Avec ce nouveau réseau, composé de 200 membres, la couverture territoriale de représentants de l'assurance s'est vue renforcée. Cela permet de répondre aux sollicitations des pouvoirs publics de manière plus efficace et optimisée.

e. Communication, information et sensibilisation à la culture du risque risques naturels

La MRN publie semestriellement une lettre d'information à destination des acteurs de la gestion des risques naturels ainsi que différents rapports thématiques. Par ailleurs, pour informer les particuliers sur le fonctionnement de la garantie catastrophes naturelles ou encore sur l'aide au financement des travaux de prévention, la MRN met à disposition une brochure intitulée « Assurance et prévention des risques naturels » et travaille également en lien avec la DGPR à mieux faire connaître le dispositif FPRNM auprès des assurés.

Publications et travaux MRN

LETTRES MRN



Aléas naturels
et (in)adaptation du bâti

#29



Numéro spécial
Sécheresse géotechnique

#28

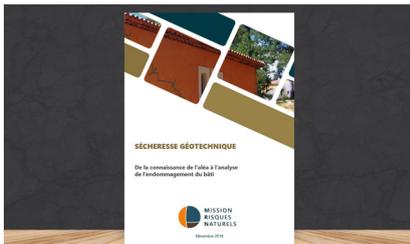


Construire en zone inondable
et réhabiliter après inondations

#27

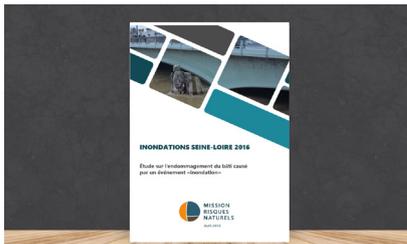
<https://www.mrn.asso.fr/publications/la-lettre-mrn/>

RAPPORTS D'ÉTUDES



Sécheresse géotechnique

De la connaissance de l'aléa à l'analyse
de l'endommagement du bâti



Inondations Seine-Loire 2016

Étude sur l'endommagement du bâti
causé par un événement «inondation»



Tempête de grêle «Ela» juin 2014

Étude des dommages au bâti par
l'exploitation des données d'expertise

<https://www.mrn.asso.fr/publications/les-rapports-detudes/>

PREVENTION



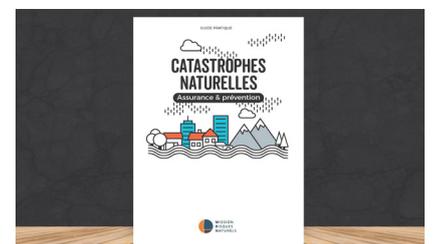
Conférence B3

Quelles contributions des acteurs de la
gestion des risques naturels au BBB ?



Salon de l'inondation Brumath

Catastrophes naturelles
Assurance & prévention



Guide MRN

Catastrophes naturelles
Assurance & prévention

<https://www.mrn.asso.fr/category/evenements/>

4. Besoins et évolution de l'action des assureurs en matière de prévention des risques naturels

Les assureurs français ont procédé comme d'autres à leur estimation des impacts potentiels du changement climatique sur la sinistralité assurée. Les résultats prévoient des augmentations potentielles significatives à l'horizon des 25 ans à venir, de la sinistralité moyenne par rapport à celle des 25 années du passé récent. Cela est lié notamment à des augmentations sensibles de l'aléa, mais aussi de la vulnérabilité des enjeux, que ce soit en sécheresse géotechnique, en cas de submersion marine et autres inondations, que de tempête.

Les assureurs contribuent de plus en plus directement à la mise en place effective de mesures de prévention, tant au niveau individuel que collectif. Leur action en induit aussi beaucoup d'autres, non moins indispensables, de la part des pouvoirs publics et d'autres acteurs privés.

Pour la MRN, ces perspectives impliquent :

- Un investissement toujours accru dans la *Data Science* au service notamment, de l'étude de la sinistralité et de l'endommagement par aléa pour l'ensemble du marché (*projet Cat Clim Data*) ;

- Une évolution continue de sa plateforme cartographique notamment, par l'intégration de nouvelles données et fonctionnalités. Ceci peut inclure des propositions d'amélioration de la qualité des données publiques par l'intégration de résultats d'observation, comme cela a déjà été le cas, par exemple, pour l'actualisation du zonage de la susceptibilité des sols à la sécheresse géotechnique ;
- Une participation renouvelée aux actions collectives de gouvernance concertée, que ce soit au niveau national ou territorial, et aussi au niveau de l'ONRN ;
- Une implication toujours plus forte dans la dynamisation de tous les participants à l'acte de construire autour des enjeux concrets de réduction de la vulnérabilité du bâti, notamment dans les domaines encore relativement « orphelins » de la prévention tempête-grêle et sécheresse géotechnique.

Ce dernier point fait l'objet d'un développement particulier dans l'interview ci-après (cf. encadré p. 20).



Le quartier résilient Matra de Romorantin résiste aux inondations de la Seine de 2016,
Source : Journal Libération

Éric PETITPAS
Conseiller MRN



PAROLES D'EXPERT

La prise en compte des aléas dans le bâti

Conseiller de la MRN depuis mars 2017 dans le cadre d'un mécénat de compétences AXA Expérience Solidaire. Ingénieur de l'École Spéciale des Travaux Publics, du bâtiment et de l'industrie (ESTP) et du Centre des Hautes Études de la Construction (CHEC), il a assumé plusieurs postes au sein d'une société de contrôle technique pendant 9 ans avant de rejoindre un groupe d'assurance où il a exercé différentes activités en assurance Construction et en assurance Dommages pendant 28 ans.

Quel est la situation de la prise en compte des aléas naturels dans le bâti en France ?

Comme l'illustre la [Lettre MRN N°29](#), la situation est loin d'être satisfaisante pour l'ensemble des aléas naturels. La situation la meilleure est celle de l'aléa sismique, elle se dégrade pour les autres aléas jusqu'à l'inexistence de référentiel pour la grêle ou la tornade. Du fait de l'existence du PPR, dispositif qui reste perfectible, les aléas relevant du régime Cat-Nat (séismes, inondations, sols argileux, cyclones) font l'objet de plus d'attention que ceux relevant de la garantie tempête, grêle, neige, qualifiées d'aléas climatiques.

Au sein même des inondations, ce sont surtout les inondations par débordement de cours d'eau qui sont prises en compte. Les inondations par ruissellement sont les moins identifiées et cartographiées, notamment car elles se produisent souvent en l'absence de « proximité permanente » d'eau (cours d'eau, mer/océan, nappe). Elles sont sujettes à variabilité en fonction de facteurs d'aménagement de la zone concernée (haies, lotissement, etc.). Ces inondations représentent de l'ordre de 40% de la sinistralité inondation en nombre d'arrêtés cat-nat.

En plus de la nécessité d'améliorer la cartographie pour chaque type d'inondation, et en particulier pour le ruissellement, il paraît urgent de mesurer le potentiel de développement encore considérable du bâti résilient au regard, d'une part, du nombre d'opérations annuelles dans le logement neuf ou existant, et d'autre part, de la couverture partielle des zones exposées par des PPR.

Comment le secteur de l'assurance peut contribuer à améliorer cette situation ?

La connaissance de la sinistralité peut alimenter la construction et les dispositifs de prévention dans l'optique prioritaire de « faire mieux ». Dans l'idéal, il ne faudrait pas que l'on ait à reconstruire mieux, il faudrait que la conception initiale d'un ouvrage ou que les travaux au quotidien d'un propriétaire soient résilients et permettent graduellement de réduire la part de « reconstruire mieux » dans le montant d'indemnité, bordé par ailleurs.

En ce qui concerne le « reconstruire mieux », les 500 000 artisans du bâtiment en France auront du mal à être « résilients » au lendemain de la crise, s'ils ne sont pas « résilients au quotidien ». Il y a donc urgence à introduire le concept dans les référentiels et les formations de l'ensemble des acteurs du bâti, afin que chaque action d'un constructeur soit empreinte de cette logique.

Par ailleurs, la profession contribue à promouvoir des outils et documents de référence qui ont vocation à aider les assurés à mieux connaître l'exposition et la vulnérabilité de leurs biens face aux aléas naturels, puis à engager des mesures permettant de réduire cette vulnérabilité, qu'il s'agisse de nouvelles constructions ou de constructions existantes. La Lettre MRN N°31 constitue en ce sens, un premier porté à connaissance par la profession de l'assurance de guides et référentiels techniques de conception/réalisation/réparation du bâti exposé, pour chaque aléa, qui doivent faire partie intégrante de l'action de prévention.



5. Conclusions & perspectives

Arrivés au terme de ce parcours découverte de la gestion, l'assurance et la prévention des risques naturels en France, et des bonnes pratiques de cette institution dédiée qu'est la MRN, nous espérons que les lecteurs de ces Cahiers y ont trouvé de l'intérêt et les invitons à en découvrir davantage sur les sites respectifs et autres publications de nos institutions.

Comme évoqué dans notre éditо introductif, nous voudrions dans cette conclusion commune, dresser de premières perspectives sur les sujets d'intérêt commun et « cross cutting issues », qu'inspirent notamment l'expérience française.

1. L'amélioration de la connaissance collective sur les conséquences dommageables

Ce qui ressort évidemment comme déterminant pour nos métiers est le volet « connaissance ». Il renvoie principalement à l'étude statistique de la sinistralité, quels que soient les aléa considérés (toutes formes d'inondation, vents forts, grêle, sécheresse...).

Nous avons là-dessus une fonction première d'intérêt général tout à fait déterminante à remplir, dans l'intérêt de tous. Il est reconnu universellement que la connaissance des conséquences dommageables des catastrophes reste lacunaire et ne permet pas un pilotage éclairé des politiques de réduction de la vulnérabilité, quels que soient les échelons de gouvernance, du local (partant de l'enjeu individuel, au quartier, à la municipalité et d'autres échelons intermédiaires pertinents comme le bassin versant) au national et au global. Le positionnement de l'expertise apportée par la MRN à la profession de l'assurance, aux sociétés d'assurance et allant jusqu'aux instances de gouvernance concertée, tant au plan national que territorial, est une caractéristique remarquable de cette expérience.

Nos institutions spécialisées dans la connaissance et la prévention des risques, placées directement sous l'égide de l'ensemble des acteurs de l'assurance directe, sont par définition uniques à l'échelle d'un marché national. Elles démontrent une excellente capacité technique pour l'étude fine de la sinistralité et des conséquences dommageables sur le parc assuré, que ce soit par événement (publications sur certains événements remarquables) et/ou par catégorie d'aléa. Les applications de cette expertise particulière sont des plus précieuses aux décideurs des politiques publiques de prévention comme aux assureurs eux-mêmes, comme le démontrent notamment les exemples présentés au chapitre 3.

2. Le développement de l'innovation en techniques de prévention notamment sur le bâti et en méthodes d'aide à la prise de décision de prévention par nos assurés

Le partenariat structurant de la MRN avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de premier plan, à travers notamment les différentes thèses CIFRE, et la composition même de l'équipe MRN, démontre ses grandes capacités d'étude et d'innovation au service des membres assureurs et des autres partenaires. Elles s'exercent notamment dans des domaines tels que :

- L'appui par des moyens géomatiques en webservices aux souscripteurs et ingénieurs en prévention à l'analyse de l'exposition des enjeux,
- La collecte, la capitalisation et la mobilisation de données de sinistralité à destination des sociétés d'assurance, de la profession et de ses partenaires pour l'amélioration de la connaissance et la prévention des risques naturels,
- L'étude de l'endommagement des composantes du bâti par catégorie d'aléa et par événement,
- L'appui à la profession dans les études prospectives sur l'évolution de l'exposition des enjeux aux aléas naturels,
- Les outils de sensibilisation du public à la prévention.

Une particularité de la MRN réside dans son effort de traduction concrète des apports du « Faire et Reconstruire Mieux » (*Build Back Better*) notamment par l'analyse des conséquences dommageables à l'échelle du bâti d'événements récents remarquables.

Des institutions telles que les nôtres se doivent de mobiliser autant que faire se peut les leviers de la recherche et de l'innovation, dont tout ou partie des résultats sont du reste versés dans le domaine public.

Ce sujet sera développé par nos institutions, en compagnie de représentants du monde académique, lors de la session spéciale organisée pendant la conférence IDRIM NICE 2019, le 18 octobre prochain.

Nous ne prétendons certainement pas épuiser avec ces quelques lignes le sujet des perspectives de collaboration, que nous réévaluerons régulièrement.

Références

- Article : *Involving public private partnerships as building blocks for integrated natural catastrophes country risk management - Sharing on the French national experiences of economic instruments integrated with information and knowledge management tools*, Roland Nussbaum, Journal of Integrated Disaster Risk Management, 2015, <https://afpcn.org/wordpress/wp-content/uploads/2018/05/116-656-1-PB.pdf>
- Article : *Aléas naturels et (in)adaptation du bâti*, publié par la MRN sur la Plateforme Construction21 France en 2019, <https://www.construction21.org/france/articles/fr/aleas-naturels-et-inadaptation-du-bati.html>
- Brochure MRN : *Catastrophes naturelles : Assurance & prévention*, https://www.mrn.asso.fr/wp-content/uploads/2019/03/190603_mrn_guidecatnat_15x21cm_ecran.pdf
- Brochure MRN : *Insurance & Climate Risks Prevention*, <https://www.mrn.asso.fr/wp-content/uploads/2018/04/2015-brochure-presenta-tion-mrn-assurance-et-prevention-ven-mrn.pdf>
- Lettres MRN : <https://www.mrn.asso.fr/publications/la-lettre-mrn/>
- Rapports MRN : <https://www.mrn.asso.fr/publications/les-rapports-detudes/>
- Étude FFA *Impact du changement climatique sur l'assurance à l'horizon 2040*, <https://www.mrn.asso.fr/publications/les-rapports-detudes/>
- KERAUNOS, Observatoire français des tornades et orages violents : <http://www.keraunos.org/actualites/fil-infos/2017/septembre/ouragan-irma-saint-martin-saint-barthelemy-iles-vierges-bahamas-cuba-usa-septembre-2017-cyclone>

Acronymes

- **BDSILECC - MRN** : Base de Données des Sinistres liés aux événements CatNat et climatiques
- **BRGM** : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
- **CCR** : Caisse Centrale de Réassurance
- **CDRNM** : Commission départementale des risques naturels majeurs
- **CEREMA** : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
- **CIFRE** : Convention Industrielle de Formation par la Recherche
- **CMI** : Commission Mixte Inondation
- **COPRNM** : Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs
- **CRN** : Coordinateurs MRN-FFA Risques Naturels
- **DGPR** : Direction Générale de la Prévention des Risques
- **FFA** : Fédération Française de l'Assurance
- **GPSA** : Gestion Professionnelle des Services de l'Assurance
- **FPRNM** : Le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM dit « fonds Barnier »)
- **ICLR** : Institute for Catastrophic Loss Reduction ou Institut de prévention des sinistres catastrophiques (IPSC)
- **IDRIM** : Integrated Disaster Risk Management
- **MRN** : Mission Risques Naturels
- **MTEs** : Ministère de la Transition écologique et solidaire
- **ONRN** : Observatoire National des Risques Naturels
- **PAPI** : Programme d'Actions de Prévention des Inondations
- **PPRn** : Plan de Prévention des Risques Naturels
- **SNGRI** : Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation



Cahiers spéciaux de la MRN - Directeur de publication : Roland NUSSBAUM

Rédigé et édité par la MRN, Publié en octobre 2019

Contact : mm@mrn.asso.fr

Créée en 2000 entre la FFSA et le GEMA, la MRN a pour objet de contribuer à une meilleure connaissance des risques naturels et de permettre à la profession de l'assurance d'apporter une contribution technique aux politiques de prévention. Elle fait partie des groupements techniques de la profession membres du GIE Gestion Professionnelle des Services de l'Assurance (GPSA). En 2016, la FFSA et le GEMA ont fusionné pour constituer la Fédération Française de l'Assurance (FFA).